



Refus de prise en charge de l'assurance d'un prêt

Par **azur49**, le **28/05/2012** à **11:27**

Bonjour,

Je suis actuellement en arrêt maladie depuis juillet dernier. J'ai fait une déclaration de maladie (raison: dépression) à mon assurance de prêt personnel. Après les jours de carence et maints certificats médicaux, celle-ci m'a remboursée 3 échéances de prêt.

En janvier, mon assurance me prévient que je dois passer une expertise médicale pour poursuivre l'indemnisation de mes garanties.

J'ai donc rencontré l'expert médical en avril (pendant ce temps, les 2 indemnisations de janvier et février avaient été suspendues). Celui-ci a bien constaté la dépression, mais j'ai eu la bêtise de lui signaler que j'avais une péri arthrite bilatérale de mes épaules, l'une opérée en septembre 2011 et l'autre en mauvais état mais sans intervention, ni traitement.

L'assurance m'a répondu fin mai, qu'elle refusait la prise en charge de mon prêt, car je n'avais pas signalé en 2009 lorsque j'ai contracté le prêt que j'avais des problèmes d'épaules, alors que comme l'a signalé mon médecin traitant lors de ses nombreux certificats médicaux, je n'ai jamais été en arrêt pour mes épaules; l'assurance se gardait les indemnités précédentes pour "dommages et intérêts".

Furieuse, je leur ai écrit sous recommandé, qu'ils étaient malhonnêtes, qu'ils cherchaient la petite bête pour ne pas me payer, alors que je les avais sollicités que pour mon arrêt pour la dépression et que celle-ci avait été constatée par leur expert.

Quels recours ai-je pour obtenir le paiement des mois de janvier et février? A-t-elle raison d'agir ainsi?

Merci pour vos conseils.

Cordialement.

Par **janus2fr**, le **29/05/2012** à **07:04**

Bonjour,

Malheureusement, si effectivement vous avez "oublié" de signaler une de vos pathologies lors

de l'établissement du dossier d'assurance, l'assureur peut arguer de fausses déclarations pour refuser de couvrir les risques.